

ÉDITORIAL

La révision générale des politiques publiques, lancée par le Premier ministre le 10 juillet dernier, constitue une démarche radicalement nouvelle dans la manière d'appréhender la réforme de l'État et des politiques publiques. Elle vise à recadrer les missions des administrations sur leur cœur de métier, afin d'en tirer qualité et économie. Elle vise la simplification administrative et la modernisation des procédures également source de qualité et d'économies, que ce soit pour l'État ou pour les entreprises. A la DRIRE et à la DIREN Provence-Alpes-Côte d'Azur, depuis bientôt 3 ans d'expérimentation de rapprochement, les personnels ont pris l'habitude de rationaliser leurs méthodes de travail ; ils ont permis un gain de productivité appréciable dans ces deux administrations. Tout récemment la DRIRE a obtenu la certification ISO 9001 - version 2000, confirmation que les pratiques basées sur l'écoute client et l'amélioration continue étaient bien les nouveaux ressorts de ses méthodes de travail.

CARTOGRAPHIE INTERACTIVE

Croiser des données pour élaborer sa carte personnalisée. Avec C.A.R.M.E.N. (CARTographie du Ministère chargé de l'ENvironnement), le site internet de la DIREN propose au visiteur de créer, sur les thèmes de l'environnement, sa carte personnalisée en fonction de ses pôles d'intérêts <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/carmen>. Il peut ainsi croiser des données d'origines différentes, par exemple "patrimoine" et "eau", puis ajouter l'information sur les installations Seveso. Les thématiques "nature", "paysage", "eau", "industrie" sont accessibles, et ont vocation à être étendues. Il est possible de cibler un territoire d'intérêt, de sélectionner les données à afficher et de les interroger au moyen d'outils simples. Il n'y a pas de module complémentaire à installer pour le navigateur, la navigation est intuitive, et autorise l'ajout de données venant d'autres serveurs. Contact DIREN : Michel Faure - Tél : 04.42.66.65.97

ITER

Concrétisation de marchés et partenariats. Du 10 au 12 décembre 2007, s'est tenu à Nice, le forum industriel ITER "IBF", organisé par la DRIRE et la mission ITER. Cette manifestation a rassemblé plus de 800 participants représentant l'ensemble des acteurs internationaux du projet ITER : communauté scientifique, équipe projet de l'organisation ITER et des agences domestiques en charge de la fourniture des lots, industriels figurant comme potentiels donneurs d'ordre, ainsi que les sous-traitants et partenaires éventuels de l'industrie et des services à l'industrie. La conférence était organisée en séances plénières et ateliers thématiques, afin de diffuser la dernière information technique et économique sur le projet ITER. Les ateliers, articulés selon les principales composantes technologiques du cœur de la machine, ont été l'occasion de présenter les besoins en termes de compétences et de techniques de fabrication nécessaires à la réalisation des lots, ainsi que les modalités de sélection des fournisseurs. Parallèlement, des rencontres d'affaires ont été organisées, offrant une opportunité d'échanges entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants, en vue de la concrétisation de marchés ou de partenariats futurs. Contact DRIRE : Sophie Lavigne - Tél : 04.91.83.64.31

FINANCEMENTS EUROPEENS

302 millions d'euros pour la région PACA au titre du FEDER. Le 19 novembre 2007, la Commission Européenne a donné son approbation au programme opérationnel d'intervention communautaire du FEDER au titre de l'objectif "compétitivité régionale et emploi" dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. La DRIRE-DIREN s'était impliquée largement dans le travail de préparation du document, coordonné par la Préfecture de Région, que ce soit sur le plan du développement économique, de la gestion durable des ressources et la prévention des risques ou sur l'évaluation environnementale de l'ensemble du programme. Le document approuvé par la Commission décrit l'utilisation qui sera faite sur la période 2007-2013 des 302M€ de FEDER accordés à la région PACA. 5 axes ont été définis : l'axe 1, consacré à l'innovation et l'économie de la connaissance est doté de 103M€, l'axe 2 consacré au développement des entreprises et de la société de l'information compte 62M€, l'axe 3 qui traite de la gestion durable des ressources et prévention des risques compte 63M€, l'axe 4 sur les nouvelles approches urbaines et durables compte 41M€, et 23M€ sont fléchés sur l'axe 5 pour le développement de modes de transports alternatifs à la route. Avec cette approbation s'ouvre maintenant l'étape de mise en œuvre opérationnelle du programme. Contact DRIRE : Antoine Gras - Tél : 04.91.83.63.63 - DIREN : Karine Bonacina - Tél : 04.42.66.65.95

ATTENTION AUX CANALISATIONS

Des incidents sur les canalisations peuvent avoir des conséquences dramatiques. Près de 6 000 fuites dues à des accrochages par des engins de travaux publics tels que des pelles hydrauliques sont constatées chaque année sur les réseaux de distribution de gaz en France, certaines ont des conséquences dramatiques, comme celle de Bondy, il y a quelques semaines. Pourtant les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux publics doivent déclarer leurs projets et futurs travaux, mais ils ne le font pas toujours ; certe, la cartographie des réseaux de canalisation est parfois ancienne et la profondeur réglementaire d'enfouissement n'est pas toujours respectée, mais des sondages de reconnaissance permettraient de localiser les canalisations. Un courrier vient d'être envoyé aux collectivités et entreprises de travaux publics qui leur rappelle leurs obligations et les peines judiciaires encourues par leur dirigeant et responsable de chantier en cas de manquement. Contact DRIRE : Jean-Luc Négrel - Tél : 04.91.83.63.38

SOLAIRE

Des projets de grande ampleur pour le photovoltaïque. Utilisée depuis de nombreuses années pour électrifier des sites isolés, comme les chalets en montagne par exemple, l'énergie électrique solaire était encore peu développée en France. Les aides de l'État et notamment l'augmentation du tarif de rachat décidée le 10 juillet 2006, ont permis un accroissement notable de la rentabilité de ces installations pour les particuliers (aidés également par le crédit d'impôt) et les entreprises. Ainsi, un essor des demandes de certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque, instruites par la DRIRE depuis 2002, a été observé depuis 2006 : alors que la puissance installée n'était que d'environ 0,3 MW en fin 2005, elle atteint aujourd'hui 2,5 MW soit l'équivalent d'une éolienne moderne de grande taille. Les puissances unitaires ne dépassent pas 100 kW à ce jour, et sont pour la plupart installées en toiture (environ 1000 m2 de panneaux). Toutefois, une dizaine de projets au sol de grande ampleur pourraient voir le jour dans les départements alpins, pour une puissance totale proche de 100 MW dont l'emprise foncière correspondrait à environ 200 ha. Dans le cadre du Pôle Écologie et Développement Durable piloté par la DRIRE et la DIREN, une étude financée par l'ADEME est en cours de lancement, permettant notamment un état des lieux des enjeux et l'élaboration de recommandations régionales pour le développement raisonné de cette filière. Contact DRIRE : Franck Fredefon - Tél : 04.91.83.63.33

ZNIEFF

Pour protéger il faut connaître. L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est l'outil de connaissance de la biodiversité régionale. Depuis sa réactualisation récente, il décrit 828 zones terrestres pour 17 186 km², soit 54% du territoire régional, et 100 zones marines pour une surface de 922 km². C'est un inventaire scientifique, sans portée juridique directe qui identifie, localise et décrit le patrimoine naturel régional. C'est ainsi par exemple que la commune d'Hyères planifie son urbanisation future en s'appuyant sur l'inventaire des ZNIEFF, dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de la DIREN PACA : <http://www.paca.ecologie.gouv.fr/znieff>. Contact DIREN : Dorothee Meyer - Tél : 04.42.66.65.31

QUESTIONS DE RADARS

Les appareils de contrôle de la vitesse sont contrôlés par la DRIRE. Pour faire écho à un article récent mettant en cause le contrôle automatique des vitesses par les cinémomètres (dits "radars"), on peut rappeler que la DRIRE a en charge une partie de la réglementation relative aux instruments de mesure, dont font partie les cinémomètres. Réalisant sur les radars, des vérifications à la construction puis au cours de contrôles périodiques en bordure de chaussée, elle a fait le constat qu'ils ne présentent pas de non-conformité réglementaire au niveau de leur construction, ni de leurs performances. Ils sont dotés d'un dispositif de réglage de l'angle d'installation (25° plus ou moins 1/2°) couvert par leur certification et dont l'efficacité est contrôlée au moment des vérifications réglementaires. Une fois garantie la fiabilité des radars, leur efficacité totale est liée à la responsabilité de l'utilisateur qui met en œuvre ces instruments. Contact DRIRE : Jean-Luc Négrel - Tél : 04.91.83.63.38

CONTRÔLES

Les livraisons de fioul domestiques sont fiables. Sur les 446 camions de livraison de fioul domestique (soit 75% du parc) vérifiés par la DRIRE lors d'une opération de contrôle sur la fiabilité des instruments de mesure et la loyauté des transactions commerciales, 7 ont été refusés, et sur les 168 entreprises 25 ont reçu des lettres d'avertissement. Ces résultats sont dans les proportions des résultats nationaux (nombre de refus PACA 2%, national 5% - nombre d'avertissements PACA 15%, national 18%). Ce contrôle ponctuel vient compléter une obligation réglementaire pour les distributeurs de fioul de faire vérifier annuellement leurs compteurs par des organismes agréés. Contact DRIRE : Alain Rocchelli - Tél 04.91.83.63.37

Les stations service doivent faire de effort pour leur équipement anti-pollution et lutte contre l'incendie. Sur les 50 stations service, parmi les plus grosses de la région, la DRIRE, lors d'une opération de contrôle, a dressé 13 procès verbaux et proposé 7 arrêtés de mise en demeure pour défaut de récupération de vapeurs d'hydrocarbures ou d'équipement en matériel incendie. Dans les Bouches-du-Rhône à Marseille, une opération spécifique a été menée : 158 stations ont été contrôlées, 18 procès verbaux ont été dressés, 27 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été proposés au préfet. Contact DRIRE : Jean-Luc Bussiere - Tél : 04.91.83.63.81

PUBLICATIONS

Rapport d'activités 2006 de la DRIRE et de la DIREN
Nouveau site internet de la DIREN : www.paca.ecologie.gouv.fr

Directeur de la Publication : Laurent Roy. Rédacteur en chef : Françoise Rouquette